

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MANOSQUE - 0401 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/12/2024 - 5864 - 2012 B 00054 - 539 425 744 - A2C-ASSISTANCE-CONSEIL-
CONSTRUCTION



COMPTES ANNUELS

Exercice ouvert le 01/01/2023

et clos le 31/12/2023

EURL A2C ASSISTANCE CONSEIL CONSTRUCTION

36 LOTISSEMENT L'EMPEREUR

PLACE DES CAVALIERS

04300 FORCALQUIER

certifié conforme



Tél. 04 90 56 64 14 25 bd Georges Clémenceau - BP 24
13651 SALON-DE-PROVENCE Cedex

expert@leandri-conseils.fr

Tél. 04 42 85 49 60

44 bis avenue Ambroise Croizat
13130 BERRE L'ETANG

www.leandri-conseils.fr

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	7 et 8
- <i>Détail Compte de résultat</i>	9 et 10
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	11
- <i>Liasse 2065</i>	12 et 13
- <i>Annexe à la liasse fiscale</i>	14 et 15

LEANDRI CONSEILS

25 BD GEORGES CLEMENCEAU

BP 24

13300 SALON DE PROVENCE

04 90 56 64 14

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

EURL A2C ASSISTANCE CONSEIL CONSTRUCTION
36 LOTISSEMENT L'EMPEREUR
PLACE DES CAVALIERS
04300 FORCALQUIER

relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	56 520 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	139 397 Euros
- Résultat net comptable,	13 310 Euros

Fait à SALON DE PROVENCE
Le 27/04/2024

SARAH RIZZO
RESPONSABLE CONSEILS

STANISLAS OMS
EXPERT COMPTABLE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 685	1 685				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	7 984	6 911	1 073	1 698	625	36.81
	Autres immobilisations corporelles	13 659	13 486	173	434	261	60.17
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	23 329	22 083	1 246	2 132	886	41.57
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				11 569	11 569	100.00
	Autres créances	17 853		17 853	30 547	12 694	41.56
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	37 421		37 421	5 884	31 537	535.96
	Charges constatées d'avance (3)				5 141	5 141	100.00
	Total III	55 274		55 274	53 141	2 133	4.01
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	78 603	22 083	56 520	55 273	1 247	2.26

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	12	Exercice N-1 31/12/2022	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 500)	6 500		6 500			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	650		650			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	24 634		24 634			
	Report à nouveau	17 791		22 926		5 135	22.40
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	13 310		5 135		8 175	159.20
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	27 303		13 993		13 310	95.12
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	16 692		22 925		6 233	27.19
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	22		9		13	144.70
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 798		6 982		2 184	31.29
	Dettes fiscales et sociales	7 693		11 319		3 626	32.04
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	13		45		32	71.85
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	29 217		41 280		12 063	29.22
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		56 520		55 273		1 247	2.26

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

20 805 27 858

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	139 397		139 397	118 296		21 100	17.84
Chiffre d'affaires NET	139 397		139 397	118 296		21 100	17.84
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 508			5 508	
Autres produits			0			0	
Total des Produits d'exploitation (I)			144 904	118 296		26 608	22.49
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			234	275		41	14.75
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			67 616	60 766		6 850	11.27
Impôts, taxes et versements assimilés			1 592	4 418		2 826	63.97
Salaires et traitements			39 513	32 229		7 284	22.60
Charges sociales			21 972	3 667		18 306	499.25
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			886	998		112	11.19
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			131 814	102 353		29 462	28.78
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			13 090	15 944		2 854	17.90
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		151		180	28	15.75
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		151		180	28	15.75
2. Résultat financier (V-VI)		151		180	28	15.75
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		12 939		15 764	2 825	17.92
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		90		10 629	10 539	99.15
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		90		10 629	10 539	99.15
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		90		10 629	10 539	99.15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		461			461	
Total des produits (I+III+V+VII)		144 904		118 296	26 608	22.49
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		131 595		113 161	18 433	16.29
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		13 310		5 135	8 175	159.20

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

A2C - ASSISTANCE - CONSEIL - CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée au capital de 6 500€
Siège social : 36, lot l'empereur – Place des cavaliers 04 300 FORCALQUIER
RCS MANOSQUE 539 425 744

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15/06/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 15 juin 2024

A 18 heures,

Au siège social à FORCALQUIER,

Monsieur Julien BLANC,

Demeurant 68 impasse CARLUC – 04 100 MANOSQUE,

Propriétaire de la totalité des 325 parts sociales de 20 euros composant le capital social de la société A2C - ASSISTANCE - CONSEIL - CONSTRUCTION,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris la décision suivante relative à la rémunération de la gérance :

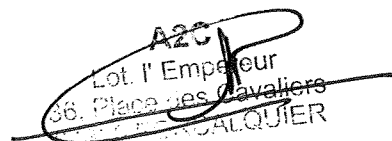
L'associé unique fixe à compter du 1^{er} Janvier 2023 sa rémunération en qualité de gérant à 39 513 € nets par an.

Il aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

La société prend en charge le montant de ses cotisations sociales obligatoire et facultative.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Julien BLANC



A2C - ASSISTANCE - CONSEIL - CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée au capital de 6 500€
Siège social : 36, lot l'empereur – Place des cavaliers 04 300 FORCALQUIER
RCS MANOSQUE 539 425 744

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU
15 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 15 Juin 2024
A 18 heures,
Au siège social à FORCALQUIER,

Monsieur Julien BLANC,
Demeurant 68 impasse CARLUC – 04 100 MANOSQUE,

Propriétaire de la totalité des 325 parts sociales de 20 euros composant le capital social de la société A2C - ASSISTANCE - CONSEIL - CONSTRUCTION,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Julien BLANC, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
 - Conventions visées l'article L. 223-19 du Code de commerce,
 - Rémunération de la gérance,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le gain de l'exercice 2023 s'élevant à 13 310.00 euros de la manière suivante :

Report à nouveau

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portés au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal,

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant net de 39 513 €.

Il est ici précisé que la société prend en charge le montant des cotisations sociales obligatoire et facultative de l'associé ainsi que le remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur présentation de justificatifs.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Julien BLANC

A23
Lot. l'Empereur
36, Place des Cavaliers
04300 FORCALQUIER